

Luzern, 20.03.2012

Nouvelle méthode d'estimation, plus précise, de l'effectif des travailleurs à plein temps à partir de 2012

Dans la statistique des accidents, l'estimation du nombre des travailleurs à plein temps a été revue quant à la méthode, ce qui permet de donner des indications plus précises. En conséquence, le nombre des assurés baisse globalement de 7 % et le risque de cas pour 1000 assurés augmente en moyenne de 7 %. Les incidences diffèrent d'un secteur d'activité à l'autre et peuvent dans certains cas atteindre plus de 20 %. Rien ne change en revanche quant à la tendance, généralement à la baisse, du risque de cas dans chacune des branches.

Ancienne estimation tendancielle trop haute

Dans l'assurance-accidents obligatoire, le nombre des personnes assurées n'est pas directement connu car les entreprises ont à déclarer non pas chacun de leurs collaborateurs mais la somme globale des salaires soumis aux primes. Le nombre des personnes assurées est estimé par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA) à partir de la masse salariale déclarée par entreprise, qui est divisée par un salaire moyen usuel dans la branche. Les salaires moyens sont déterminés chaque année à partir des indications sur les salaires des victimes d'accidents. Sachant que les jeunes salariés ont plus souvent des accidents que leurs aînés tout en percevant des salaires inférieurs, il en résulte des salaires moyens tendancielle trop bas. Selon l'ancienne méthode, cela se traduisait par un nombre excessif de travailleurs à plein temps, ce que déploraient parfois les entreprises. Les progrès des techniques de l'information ont permis de procéder à des analyses plus fouillées menant à des méthodes d'estimation alternatives. La nouvelle estimation intègre les enseignements tirés de la comparaison avec l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) de l'Office fédéral de la statistique. En outre, des données comparatives obtenues par échantillonnage permettent de juger de la précision de cette estimation.

Nouvelle pondération en fonction de l'âge et du sexe

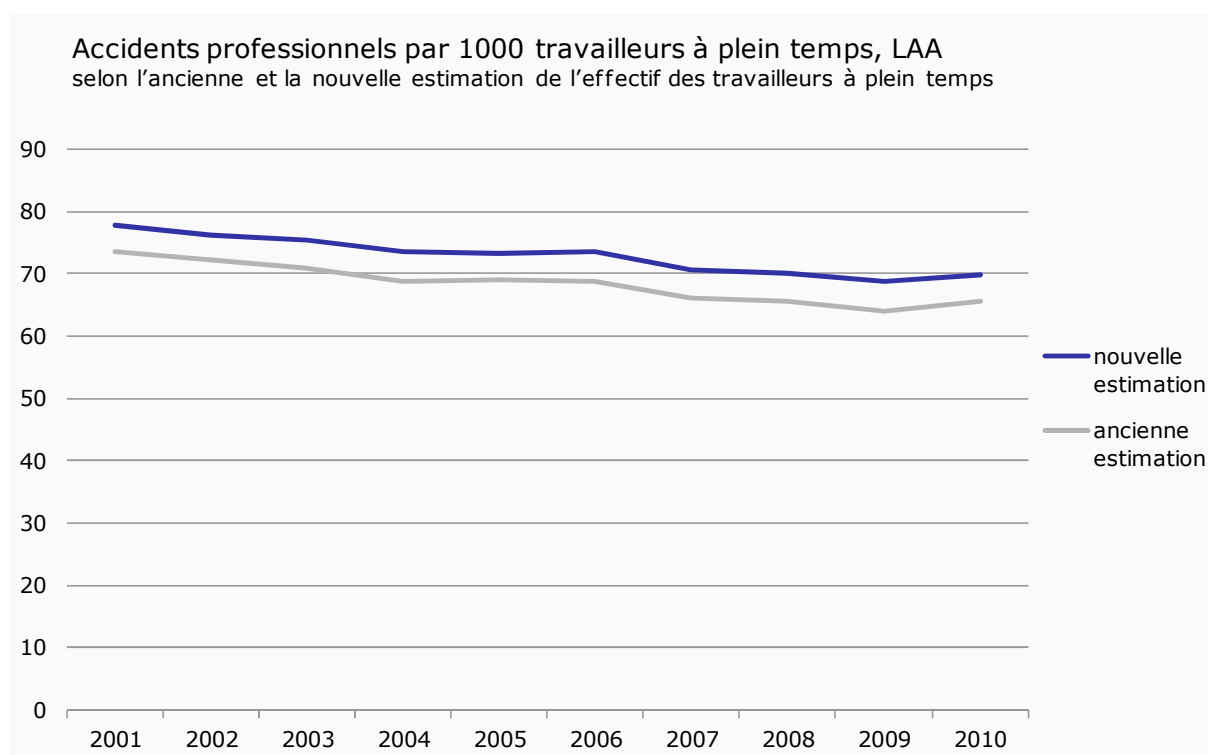
La nouvelle méthode d'estimation prend en considération l'influence du risque d'accident sur les salaires moyens en ce sens que ces derniers sont pondérés en fonction de l'âge et du sexe. Cela signifie que les salaires des victimes d'accidents entrent dans le calcul de la moyenne en proportion de leur part dans la population exerçant une activité salariée. En outre, les salaires moyens sont désormais recensés selon la NOGA 2008 (Nomenclature Générale des Activités économiques) et non plus selon les classes de primes respectives des assureurs-accidents. En présence d'un nombre suffisant d'indications sur les salaires, il sera désormais possible de tenir compte non seulement de la branche mais encore de disparités régionales.

Incidences diverses suivant la branche

La nouvelle méthode d'estimation se traduit dans les différents secteurs d'activité par un besoin plus ou moins impérieux d'ajustement des chiffres présentés jusqu'ici. La position d'une branche sur la liste des fréquences d'accidents pourra changer de ce fait. Ces reports s'expliquent en premier lieu par des différences dans la structure par âge et par sexe de chacun des secteurs d'activité. Mais au sein de ceux-ci, l'évolution du risque de cas restera pour l'essentiel inchangée quoique généralement à un niveau un peu supérieur.

Nouveau calcul rétroactif sur dix ans

A l'aide de la nouvelle estimation, l'évolution du risque d'accident pour 1000 assurés sera recalculée rétroactivement sur 10 ans (2002). Toutes les publications feront état des nouvelles indications sur le nombre de travailleurs à plein temps et seront assorties d'une note correspondante en bas de page. Des séries chronologiques remontant à plus loin pourront être établies si nécessaire. Pour toute demande de renseignements à ce sujet, il y a lieu de s'adresser au Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA), qui a son siège à la Suva.



Graphique: évolution du risque de cas par 1000 TPT selon l'ancienne et la nouvelle estimation, AAP, LAA